

MÉTÉO

Résumé de la semaine passée

Le début de semaine passée (20, 21, 22 mai) aura été marqué par des précipitations comprises entre 9 et 21 mm selon les secteurs. Samedi matin (24 mai), un refroidissement notable a été observé, avec une température minimale de 1,6°C, sur la station enregistrée à Chassagne-Montrachet, tandis que la température maximale de la semaine a atteint environ 26°C.

Prévisions à 8 jours



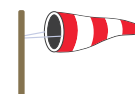
Eclaircies et arrivée
d'une éventuelle perturbation dimanche



Min : 7 °C
Max : 29 °C

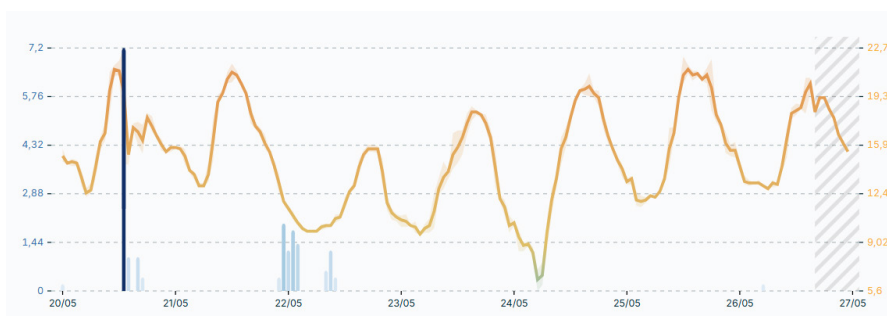


15 mm annoncés
en fin de semaine



Vent 10 à 20 km/h
en moyenne O et N-0

Extraction du 20 au 27 mai - Station météo de Beaune



• Température (°C)

Moy **14.8** Min **5.6** Max **25.2**

• Pluie (mm)

Cumul **19**

Millésime 2025

Malgré une dernière semaine un peu plus fraîche, le cycle végétatif poursuit son avancée à un rythme relativement soutenu. Les conditions climatiques actuelles, avec des températures oscillant autour de 25 à 26°C, sont proches de l'optimum pour la photosynthèse, qui se situe entre 25 et 30°C en conditions hydriques non limitantes. Ce début de cycle bénéficie donc d'un contexte globalement favorable à l'activité physiologique de la vigne.

Les observations de terrain :

- Un stade minimum de boutons floraux agglomérés
- Un stade moyen situé autour de boutons floraux séparés
- Un stade début à mi-floraison dans les secteurs les plus précoces



2025



Classement des millésimes selon leur date de vendanges

Cette frise classe les millésimes récents en fonction de leur date effective de vendanges, des années les plus tardives (à gauche) aux plus précoces (à droite).

Le millésime 2025 y est positionné de manière indicative en fonction de son niveau d'avancement à date, comparé aux autres années au même moment de la saison. Ce repère permet d'estimer sa précocité actuelle, sans préjuger de sa date de récolte finale.

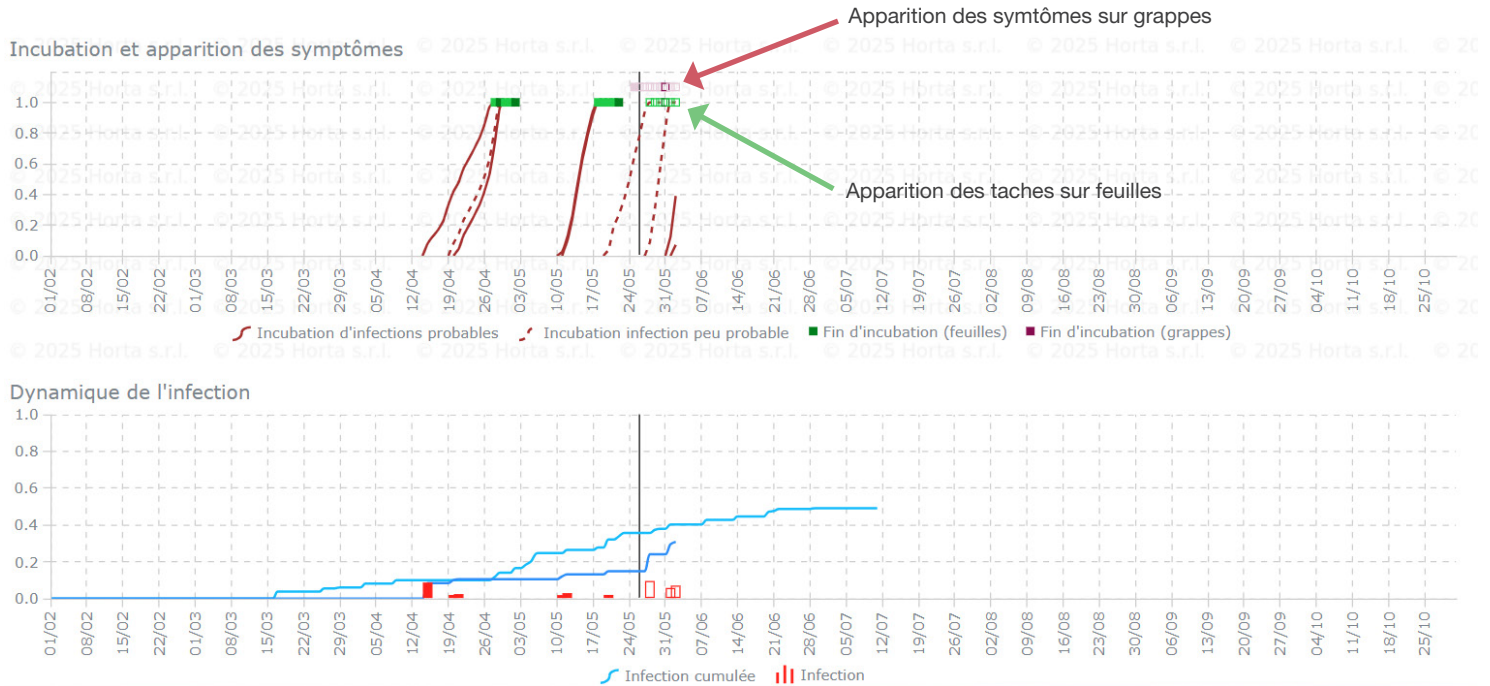
MILDIU

Nos observations

Identique aux semaines précédentes, la situation reste relativement saine sur la majorité des secteurs suivis. Peu de nouvelles expressions de symptômes ont été observées, aussi bien sur feuilles que sur grappes.

Estimation du risque

La pression est pour l'heure modérée, mais la prudence reste de mise : la vigne entre actuellement dans sa période de sensibilité maximale, notamment au moment de la floraison. Les précipitations des 20, 21 et 22 mai ont pu engendrer des contaminations dans les zones moins bien protégées où la couverture fongique était insuffisante.



Extraction de l'OAD AgriGenius de la cinétique Mildiou

Produits disponibles à la vente chez BVS							
Nom Commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	Nombre max d'applications	UAB	BBCH
Héliocuvivre (pack Cerelio)	3 l	24 h	21 j	5 m	5/an	UAB	/
Bouillie Bord. RSR disp	3,75 kg	24 h	14 j	5 m	5/an	UAB	/
Cuproxat SC	3,95 l	6 h	21 j	20 m	5/an	UAB	/
Champ Flo Ampli	2 l	24 h	21 j	5 m	12/an	UAB	/
Kocide Flow	2,5 l	24 h	21 j	20 m	4/an	UAB	/
Zorvec Zelavin	0,4 l	48 h	14 j	5 m	2/an 10 j entre 2 appli.	/	13-89
Flovine	1,9 kg	48 h	28 j	5 m	4/an	/	/
Boing	2,5 l	6 h	14 j	5 m	2/an 10 j entre 2 appli.	/	09-...
LBG 01F34 / Facinan	4 l	6 h	14 j	5 m	5/an 10 j entre 2 appli.	/	16-79
Futura	4 l	48 h	42 j	20 m	4/an 12 j entre 2 appli.	/	05-15 15-83
Syncity	-	48 h	28 j	20 m	5/an 12 j entre 2 appli.	/	14-85

Non utilisable pendant la période de floraison

Les spécialités dites de « biocontrôles » seront toujours à utiliser en association avec d'autres fongicides homologués, ne jamais les utiliser seules.

MÉTHODE(S) ALTERNATIVE(S) :

Les méthodes alternatives (épamprage) sont consultables sur le site [Ecophytopic](https://ecophytopic.com) (Source BSV)

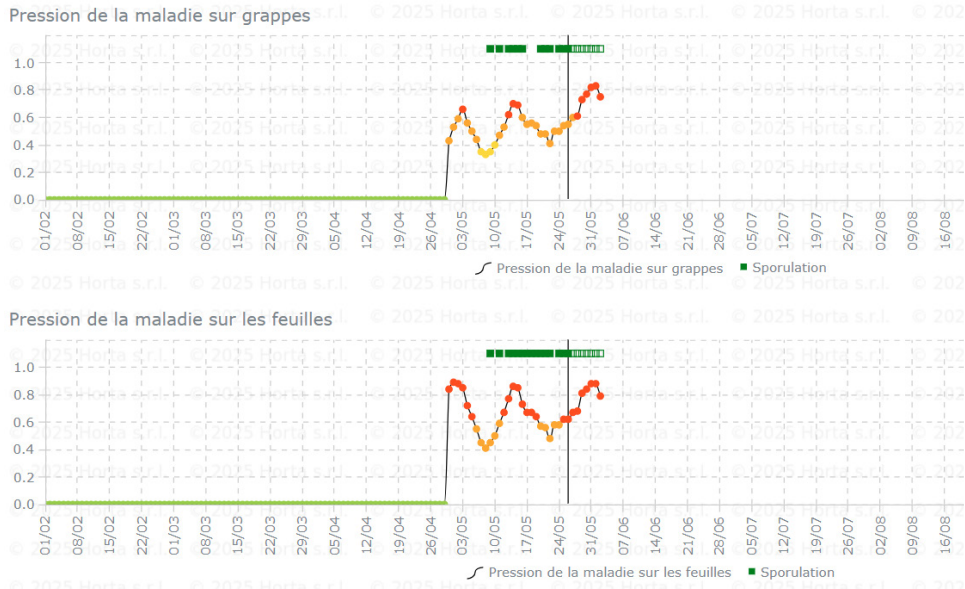
OIDIUM

Nos observations

Une lente progression de la maladie est constatée par rapport à la semaine dernière. Toutefois, une grande majorité des parcelles restent indemnes à ce jour. Aucun symptôme significatif n'a été observé sur grappes à ce stade.

Estimation du risque

Le risque est actuellement moyen, en lien avec les modélisations en cours qui indiquent une pression croissante. La vigne est en période de forte sensibilité, notamment au niveau des inflorescences. De plus, les conditions météorologiques actuelles sont favorables au développement du champignon. L'encadrement de la floraison reste un moment charnière dans la stratégie de protection contre l'oïdium.



Tache d'oïdium sous feuille

Produits disponibles à la vente chez BVS

Nom Commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	Nombre max d'applications	UAB	BBCH
Soufle sublimé Afepasa	25 kg	24 h	5 j	5 m	8/an	UAB	15-...
Microthiol Special Disperss	12,5 kg	6 h	3 j	5 m	8/an	UAB	/
Lucifère / Faeton SC	12,5 l	6 h	5 j	5 m	8/an	UAB	10-79
Thioproton Rainfree <i>Non utilisable pendant la période de floraison</i>	12,1 l	48 h	3 j	5 m	8/an	UAB	/
Héliosoufre S	7,5 l	24 h	5 j	5 m	12/an	UAB	/
Dynali	0,5 l	6 h	21 j	5 m	2/an	/	/
Revyvit	2 l	48 h	21 j	5 m	2/an	/	14-83
Yaris	0,15 l	48 h	35 j	5 m	2/an 10 j entre 2 appli.	/	11-83
Essen'ciel	1,6 l	24 h	1 j	5 m	6/an 7 j entre 2 trait.	UAB	12-77
Armcarb	5 kg	6 h	1 j	5 m	8/an	UAB	/
Vitisan	6 kg	6 h	1 j	5 m	6/an 3 j entre 2 appli.	UAB	12-89

MÉTHODE(S) ALTERNATIVE(S) :

Les méthodes alternatives (épamprage) sont consultables sur le site [Ecophytopic](https://ecophytopic.com) (Source BSV)

BLACK-ROT

Nos observations

Aucune observation de symptômes à ce jour sur le réseau de parcelles suivies. La situation reste stable depuis plusieurs semaines.

Estimation du risque

Le risque est faible actuellement. L'absence de symptômes visibles confirme une pression très limitée. Aucune intervention spécifique n'est à prévoir pour l'instant, hormis une vigilance de routine.

Produits disponibles à la vente chez BVS							
Nom Commercial	Dose/ha	DRE	DAR	ZNT	ZNTT	Nombre max d'applications	BBCH
Futura	4 l	48 h	42 j	20 m	/	4/an 12 j entre 2 appli.	15-83
Syncity	4 l	48 h	28 j	20 m	/	5/an	14-85
Non utilisable pendant la période de floraison							
Dynali	0,5 l	6 h	21 j	5 m	/	2/an	/
Revyvit	2 l	48 h	21 j	5 m	/	2/an	14-83

VERS DE LA GRAPPE

Nos observations

Le vol de première génération (G1) est désormais terminé, aucune capture n'a été relevée cette semaine dans les pièges du réseau de suivi. Quelques glomérules ainsi que des chenilles sont toutefois visibles sur les grappes, de manière ponctuelle, notamment dans les secteurs à fort historique.

Estimation du risque

Le risque est faible à ce stade. Les dégâts observés restent limités et localisés. Une vigilance modérée peut être maintenue dans les parcelles les plus sensibles.



Glomérule sur inflorescence



Chenille d'Eudémis

FLAVESCENCE DORÉE

Le début des éclosions de cicadelles de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) a eu lieu autour du 8 mai. Lors de la tournée de ce lundi, des larves ont pu être observées dans un certain nombre de parcelles avec des niveaux de populations déjà élevés localement.

Les plages d'intervention et les zones concernées par ces traitements sont précisées dans l'arrêté préfectoral et le message réglementaire.

→ L'arrêté ministériel est consultable en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000043467507/>

Il convient de rappeler que l'arrêté ministériel du 27 avril 2021 fixe également de son côté certaines contraintes d'ordre général dans le cadre de la gestion de la flavescence dorée. Ainsi, pour les pépinières viticoles, la protection doit être assurée continuellement entre le 15 mai et le 15 octobre (article 16).

Dates d'interventions (Source CAVB) :

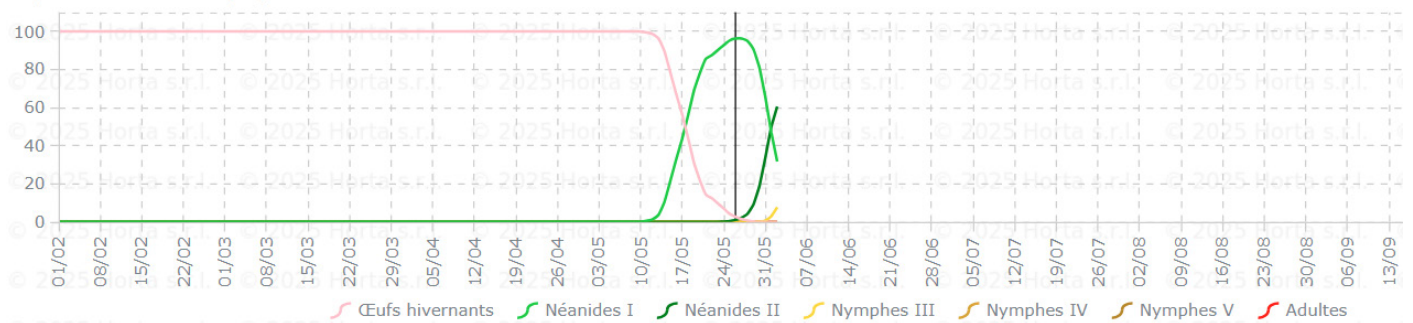
Pour les viticulteurs en conventionnel :

	Protection 14-16 jours	Protection 24-28 jours	Protection 24-28 jours + 1 adulticide
1 ^{er} traitement	9 au 15 juin	2 au 8 juin	2 au 8 juin
2 ^{ème} traitement		16 au 22 juin	16 au 22 juin
3 ^{ème} traitement			information à venir

Pour les viticulteurs en Agriculture Biologique :

	Protection 14-16 jours	Protection 24-28 jours	Protection 24-28 jours + 1 adulticide
1 ^{er} traitement	9 au 15 juin	2 au 8 juin	2 au 8 juin
2 ^{ème} traitement	17 au 23 juin	10 au 16 juin	10 au 16 juin
3 ^{ème} traitement		18 au 24 juin	18 au 24 juin

Population actuelle (%)



Extraction de l'OAD AgriGenius / Stade de développement de la population cicadelles FD

Le graphique ci-dessus présente l'évolution des différents stades de développement de la cicadelle de la flavescence dorée (*Scaphoideus titanus*) pour la campagne 2025.

→ La courbe rose représente la population des œufs hivernants, qui décline progressivement à partir de la fin avril.

→ La courbe verte claire correspond aux néanides de stade I, actuellement majoritaires dans les observations de terrain (autour du 25 au 31 mai).

→ On observera prochainement l'apparition progressive des néanides II, nymphes de stades II à V (courbe jaune), annonçant l'évolution vers les formes adultes.

→ Les adultes (en rouge) ne sont pas encore présents, mais leur apparition est attendue dans les semaines à venir, marquant le début de la phase de transmission active du phytoplasme responsable de la maladie.

Néanides vs nymphes : les néanides sont les jeunes larves fraîchement écloses, incapables de voler et particulièrement sensibles aux insecticides. À mesure de leur développement, elles deviennent des nymphes, qui passent par plusieurs mues jusqu'au stade adulte. Les interventions sont généralement ciblées sur les néanides II à nymphes IV, avant que la cicadelle ne devienne trop mobile ou ne commence à transmettre activement la maladie. Les traitements sont plus efficaces sur périodes de mues.

À noter : le facteur de transmission de la flavescence dorée peut être multiplié jusqu'à 18 fois d'une campagne à l'autre si la pression n'est pas maîtrisée à temps.

Néanide 2



Nymph 4



Nymph 5



Adulte



APPORT FOLIAIRE

La période de pré-floraison et de floraison est une phase très énergivore pour la vigne. À ce stade, la plante alloue l'essentiel de ses ressources à la reproduction, au détriment de certaines fonctions secondaires, notamment celles liées à ses défenses naturelles contre les maladies. Dans ce contexte, la mise en place d'un apport foliaire ciblé et raisonné peut avoir un impact direct sur le potentiel de récolte. En effet, un apport énergétique adapté permet :

- D'améliorer la fécondation en augmentant le nombre de baies passant fleurs
- De favoriser la croissance des baies, avec un effet visible sur leur taille et leur homogénéité
- De renforcer la tolérance de la plante face aux stress biotiques et abiotiques pendant cette période-clé

Ces apports peuvent être positionnés en pré-floraison et/ou en début floraison, selon les produits choisis et la dynamique de la parcelle.



OCERYOS BETA

80 g/l Bore

3 g/l Molybdène

Dose recommandée 3 à 5 l/ha
en encadrement de fleur



VINEUS PRO FLORAISSON

670 g/kg Fraction
spécifique de levures

330 g/kg Glycine bêtaïne
(osmoprotecteur)

Dose recommandée 3kg/ha
pré-floraison



MAXIFRUIT

30 g/l Azote uréique

70 g/l Phosphore

70 g/l potassium

Acides Aminés

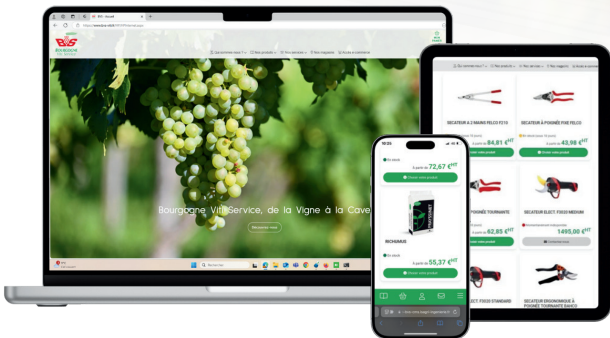
Dose recommandée 3 l/ha
en encadrement de fleur

DÉCOUVREZ NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET !



BVS lance son site E-COMMERCE

Une nouvelle ère pour vos commandes viticoles



www.bvs-viti.fr

SCANNEZ-MOI



Distributeur de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. N° d'agrément B010205.
BOURGOGNE VITI SERVICE S.A.S au capital de 94 487,90€, RDC DIJON B 333 583 953. Crédits photos : Bourgogne Viti Service. Impression : Veoprint.

En 2025, BVS passe le cap du digital !

Un nouveau site internet qui vous permet de retrouver **en ligne, 24h/24** :

- Nos différentes gammes de produits
- Le suivi de vos parcelles et votre programme de traitement
- Vos commandes et bons de livraison
- Vos factures et vos extraits de comptes
- Ainsi que nos documentations techniques (bulletins d'informations, brochures...)

L'ÉQUIPE VIGNE B.V.S.

Bulletin de situation rédigé à partir des observations hebdomadaires réalisées sur le réseau de parcelles BSV Bourgogne : le bulletin est consultable sur le site de la Chambre Régionale <https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr>. Ces informations sont complétées par les observations quotidiennes de nos techniciens et l'outil de modélisation *AGRI/GENIUS*. Avant toute utilisation de produits phytosanitaires, consultez les étiquettes regroupant toutes les informations nécessaires : homologations, doses, ZNT, DAR, DRE... Ces informations sont également disponibles dans le guide vignes de BVS "Gamme PROTECTION édition 2025" et sur le site du gouvernement <https://ephy.anses.fr>. Les fiches de données de sécurité sont disponibles sur le site www.quickfds.com/fr. Les emballages vides sont collectés sur les différents sites de BVS durant la période d'utilisation. Les PPNU (Produits Phytos Non Utilisables) sont collectés à des dates et des lieux bien précis (collecte ADIVALOR).
BOURGOGNE VITI SERVICE - S.A.S. au capital de 94 487,90€ - RCS DIJON B 333 583 953. Crédits photos : Adobe Stock, Bourgogne Viti Service.

ANNEXES

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL FLAVESCENCE DORÉE

1. Zones de traitement

L'arrêté préfectoral définissant les modalités de lutte contre la Flavescence Dorée pour la campagne 2025 est paru le 20 mai 2025, [disponible ICI](#).

Tous les viticulteurs ayant des parcelles dans un périmètre de traitement en lutte obligatoire de traitement vont recevoir un mail avec un tableau détaillant leurs parcelles étant concernées par un traitement insecticide avec le nombre de traitements à réaliser.

Regarder bien dans vos SPAM si vous n'avez pas reçu un mail de la CAVB sur le sujet.

ATTENTION : l'absence de mail ou l'absence de certaines parcelles ne signifie pas le non traitement. En effet, nous nous basons sur le CVI qui peut ne pas être à jour. La responsabilité de la CAVB ne pourrait être engagée en cas d'information manquante.

Pour vérifier la situation de votre parcellaire complet, le Service Régional de l'Alimentation met à disposition une carte interactive des zones de traitement. [Nous vous invitons à la consulter ICI](#).

Légende de la carte présentant le nombre de traitements à effectuer :

Couleur sur la carte	Période de couverture insecticide	Nombre de traitement en fonction du mode de conduite
Vert	Pas de protection insecticide obligatoire	0 traitement
Jaune	Protection pendant 14-16 jours	1 traitement en conventionnel 2 traitements en AB
Orange	Protection pendant 24-28 jours	2 traitements en conventionnel 3 traitements en AB
Rouge	Protection pendant 24-28 jours + adulticide en conventionnel	3 traitements en conventionnel et AB
Violet	Zone expérimentale : pas de traitement insecticide	0 traitement

Rappel : Le produit Pyrevert peut uniquement être utilisé dans les zones obligatoires de traitements. En revanche, le Lumière et les insecticides en conventionnels peuvent être utilisés en dehors des zones obligatoires de traitement.

Source : CAVB